

A l'attention des locataires

Travaux Neuf-Cegetel

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, 100 000 logements de l'OPAC de Paris seront raccordés à partir du second semestre 2008 à la fibre optique pour un service « triple play social » à 1 euro HT par mois

L'OPAC de Paris avait lancé, en septembre 2007, un appel d'offres, en concertation avec les représentants des locataires, pour sélectionner le ou les opérateurs qui assureront la fourniture d'un service « triple play social » : télévision, téléphone et internet.

La Commission d'appel d'offres a finalement retenu Neuf Cegetel, dont l'offre permettra aux locataires, pour un montant de 1 euro HT (1,19 euro TTC), par mois, de bénéficier d'un service comprenant :

- un accès aux 18 chaînes de la télévision numérique terrestre (TNT),
- Internet à un débit de 512 Kbps,
- la mise à disposition d'une ligne téléphonique avec appels entrants, illimités et gratuits, et appels sortants gratuits vers les numéros d'urgence et certains numéros spéciaux.

Progressivement déployé à partir du second semestre 2008, ce service sera totalement opérationnel en juillet 2009, pour la TNT, et en décembre 2009 pour le téléphone et internet.

Les travaux de raccordement vont commencer. Afin d'éviter aux locataires disposant déjà d'un accès hors neuf cegetel de voir leur accès et services coupés, nous vous proposons de remplir le formulaire ci-dessus.

Ce formulaire fera foi en cas de problème lors du raccordement des appartements.

Nous insistons sur le fait que l'Amicale ne pourra rien faire pour les locataires n'ayant pas rendu leur fiche.

NOM : _____ N° d'appartement : _____

Escalier : _____ Etage : _____ Gauche : Droite :

Fournisseur d'accès actuel :

Téléphonie :	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Internet :	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Télévision :	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

Date :

Signature :

Document à redéposer dans la boîte n°21 ou 59. Nous ferons une copie avant de transmettre à l'OPAC.